Proposition présentée par les députés : M^{mes} et MM. Patricia Bidaux, Bertrand Buchs, Jacques Blondin, Delphine Bachmann, Jean-Marc Guinchard, Jean-Charles Lathion, Sébastien Desfayes, Jean-Luc Forni, Claude Bocquet, Christina Meissner

Date de dépôt : 14 juin 2021

Proposition de motion Pour une réforme de la LIASI, enfin!

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- le programme de législature 2018-2023 annonçant une politique active de lutte contre les inégalités sous toutes ses formes;
- la création en date du 16 janvier 2019 d'une commission chargée de proposer un avant-projet de loi modifiant la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI);
- le rapport de ladite commission déposé le 31 décembre 2019 et accompagné d'un avant-projet de loi proposant une modification profonde de la LIASI avec des points de recommandations préliminaires à sa mise en œuvre :
- les 18 mois écoulés entre le rendu du rapport et le dépôt de cette motion,

invite le Conseil d'Etat

à déposer, avant le 31 décembre 2021, le projet de loi révisant et modifiant la LIASI.

M 2771 2/3

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les députés,

Le présent exposé des motifs met en exergue différentes orientations du rapport dit « Rossini ». Effectivement, il convient de constater le vaste et remarquable travail mené par la commission mandatée par le Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat, en date du 16 janvier 2019, par voie d'arrêté, instituait une commission chargée de réviser la loi sur l'insertion et de l'aide sociale (LIASI) ; une commission présidée par le Prof. Stéphane Rossini.

La commission a fonctionné avec une vingtaine de membres, dont :

- 4 du département de la cohésion sociale (DCS);
- 1 du département des finances (DF) ;
- 2 de l'Association des communes genevoises (ACG);
- 3 de l'Hospice général (HG);
- 4 acteurs et partenaires sociaux ;
- 2 bénéficiaires ;
- 4 experts externes.

Les motivations de cette révision étaient formulées ainsi :

- «-Le programme de législature 2018-2023, qui annonce une politique active de lutte contre les inégalités et l'exclusion sous toutes ses formes.
- La volonté du Conseil d'Etat d'agir de façon transversale par la création d'une Délégation au Contrat social.
- Différentes interventions parlementaires.
- La prise en considération de différents rapports, études et évaluations traitant de la problématique de l'exclusion et des inégalités sociales à Genève (évaluation LIASI, rapport sur la pauvreté).

Le mandat attribué à la commission chargée de cette révision est le suivant :

- a) Evaluer la pertinence du dispositif genevois d'assistance publique.
- b) Examiner les pistes de réforme nécessaires.
- c) Proposer un avant-projet de loi sur l'aide et l'insertion sociales et professionnelles. » (p. 4 du rapport final)

3/3 M 2771

Un rapport qui souligne les difficultés actuelles, soit le non-recours, celles liées à l'accès à l'aide sociale et la carence d'un vrai suivi social qui doit compléter l'actuel suivi administratif ou financier.

Un rapport qui ne s'en tient pas à des constatations, mais qui fait des propositions.

Le champ de révision vaste et conséquent a mené la commission à formuler, en p. 8 du rapport, l'importance de procéder à d'autres démarches avant de soumettre un projet de modification au parlement :

- « Mise en adéquation de l'avant-projet de loi avec les autres bases légales cantonales.
- Analyse des besoins de réexamen d'autres dispositions spécifiques particulières.
- Clarification de certaines règles de mise en œuvre pour les différentes innovations proposées (finalisation du règlement d'application).
- Estimation des conséquences financières.
- Présentation au Conseil d'Etat et mise en consultation d'un avant-projet de loi. »

Il convient de faire remarquer ici que, bien que très conséquent, le travail a été mené dans les délais du mandat, qui étaient rapides pour la cohérence du calendrier politique. Ainsi, le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève a décidé, par voie d'arrêté, le 16 janvier 2019, d'instituer une commission chargée de réviser la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI). Le rapport a été approuvé par 15 voix et 3 abstentions le 10 décembre 2019 et remis au conseiller d'Etat chargé de la cohésion sociale le 31 décembre 2019, soit 11 mois plus tard.

Un rapport qui aujourd'hui se trouve depuis 18 mois dans la manche du conseiller d'Etat chargé du département de la cohésion sociale.

Il est temps que le Conseil d'Etat présente son projet de loi réformant l'aide sociale à Genève. La population genevoise et particulièrement les bénéficiaires de l'aide sociale attendent la réforme efficiente d'un système en fin de course.

Pour le PDC, de nombreuses promesses ont été faites depuis le début de la législature dans le domaine social, mais toutes ont été repoussées à des dates ultérieures, ainsi nous voici en juin 2021 et il est temps pour notre parlement de recevoir enfin le projet de loi réformant la LIASI.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à faire bon accueil à cette proposition de motion.